

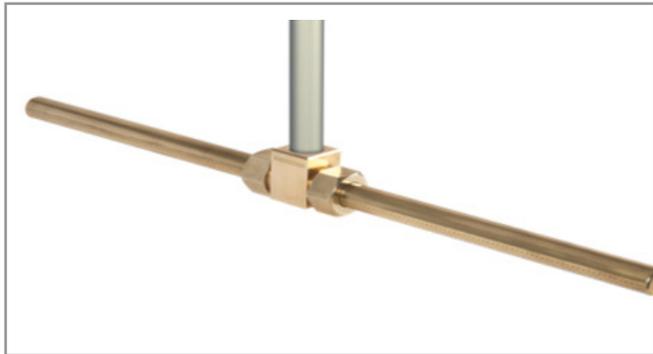
Idée reçue n°4

Tout système d'extinction par gaz endommage les disques durs.



La preuve

Il existe aujourd'hui des solutions permettant d'abaisser le niveau sonore lors de l'émission d'un gaz à un seuil acceptable par les disques durs, notamment des buses à réduction de bruit.



Idée reçue n°5

Après le fonctionnement d'un système d'extinction automatique par gaz, un redémarrage rapide de l'équipement protégé est possible.



La preuve

Aux concentrations mises en oeuvre, les agents extincteurs utilisés dans les systèmes d'extinction automatique ne laissent aucun résidu empêchant le redémarrage rapide. Une simple ventilation du local suffit.



Idée reçue n°6

La surpression engendrée par l'émission d'un gaz endommage la structure du local protégé.



La preuve

La mise en oeuvre d'évents de surpression permet de garantir l'intégrité de la structure du local protégé.



Idée reçue n°7

Le stockage du gaz est très encombrant.



La preuve

La surface de stockage des réservoirs est généralement inférieure à 1% de la surface du local protégé.



STOP

aux idées reçues sur l'extinction par gaz !

